

Investissements sur la base des Normes/Circulaires de l'IRAC, des directives de la Reserve Bank of India et de la politique de la Banque. **Avances. Questions essentielles aux fins de l'audit.** La Banque doit répartir les avances comptabilisées en avances performantes et avances non performantes selon les règles/ circulaires et directives émises par la Reserve Bank of India. Les règles émises par la Reserve Bank of India concernent toutes les facilités de crédit accordées par la banque et doivent être obligatoirement suivies aux fins de la Comptabilisation des Recettes, de la Classification des Actifs et de la Constitution des Provisions. L'identification des avances performantes et non performantes est gérée par le système. Le logiciel utilisé par la banque identifie les comptes en vue de la classification et du provisionnement, selon les règles émises par la Reserve Bank of India. La comptabilisation des recettes, la classification des actifs et le provisionnement, s'ils ne sont pas effectués dans les règles, selon les normes de l'IRAC émises par la Reserve Bank of India, peuvent avoir un impact significatif sur les états financiers de la banque. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Notre procédure d'audit a été menée comme suit : **a)** Nous avons demandé aux commissaires aux comptes de la succursale de vérifier la conformité aux Normes IRAC ainsi qu'aux procédures et aux politiques adoptées par la banque et nous avons pris en compte les rapports d'audit des commissaires aux comptes de la succursale. **b)** nous avons acquis une compréhension du système informatique et des contrôles mis en place ainsi que de la logique et des validations intégrés dans le système par la banque en vue de l'identification, de la classification et du provisionnement en cas d'avances. **c)** Nous avons procédé à un test pas sondage de la classification des avances en avances performantes et non-performantes et du provisionnement et de leur conformité aux directives de la Reserve Bank of India. **d)** Dans le cadre de l'audit des succursales qui nous a été confié, nous avons mené des tests de corroboration sur les principales avances, y compris sur les Specially Mentioned Accounts/Comptes à Mention Spéciale (SMA) et nous avons examiné la composante de garantie en vérifiant les rapports d'évaluation. **e)** Nous nous sommes également fondés sur les rapports d'audit interne, les vérifications du crédit, les audits du système et les audits spéciaux menés par la banque. **f)** Nous avons procédé à la vérification et à la mise en œuvre de MOC suggérées par commissaires aux comptes de la succursale et par ceux de la Banque, dans le cadre de la consolidation des états financiers. **Investissements. Questions essentielles aux fins de l'audit.** La Banque doit classer les investissements comme performants ou non-performants, selon les règles/circulaires et directives émises par la Reserve Bank of India. L'identification des investissements performants et non-performants est généralement gérée par le système. L'évaluation est effectuée selon les règles émises par la Reserve Bank of India et les évaluations sont réalisées selon le prix cotés auprès de la Bourse Nationale Indienne [BSE/NSE], du FIMDA/FBIL etc. La comptabilisation des recettes, la classification des actifs et le provisionnement, s'ils ne sont pas effectués dans les règles, selon les normes de l'IRAC émises par la Reserve Bank of India, peuvent avoir un impact significatif sur les états financiers de la banque. Les avances et les investissements représentent, respectivement, 56.15% et 24.14% du total des actifs de la Banque. Les avances et les investissements représentant une part importante de l'activité de la banque et impliquant le respect de nombreuses normes, nous avons pris en compte cet aspect dans les Questions essentielles aux fins de l'audit. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Notre procédure d'audit inclut : **a)** La compréhension du système informatique et des contrôles mis en place ainsi que de la logique et des validations intégrées dans le système par la banque en vue de l'identification, de la classification et du provisionnement en cas d'investissement. **b)** des tests par sondage de la conformité de la classification et de l'évaluation des investissements aux directives de la Reserve Bank of India. **c)** des tests par sondage permettant également de vérifier l'adéquation de la provision pour amortissement de la valeur de l'investissement constituée et de sa conformité aux directives de la RBI. **d)** Nous nous sommes également fondés sur les rapports d'audit interne, les rapports d'audit concomitants et l'audit du système mené par la banque. **2) Evaluation du contentieux fiscal incertain et des dettes éventuelles. Questions essentielles aux fins de l'audit.** Les infractions reprochées à la Banque non comptabilisées dans les dettes, y compris le contentieux fiscal en cours au 31 mars 2020, figurent au Tableau 12 et à la Note No.9(a)(i) du Tableau 18 des Etats Financiers Non consolidés. En ce qui concerne les Impôts Indirects, des litiges sont en cours concernant l'applicabilité des crédits d'Impôt/du Mécanisme d'Auto-liquidation sur certains paiements en vertu du Service Tax Act/Goods and Service Tax Act. Ceci constitue une question essentielle aux fins de l'audit en raison de l'incertitude du résultat, qui nécessite un jugement significatif en vue de la détermination de l'issue possible de ces litiges. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Notre approche d'audit comporte : **a)** La compréhension de l'état actuel du contentieux /de l'imposition ; nous avons examiné l'état actuel du contentieux fiscal et des dettes éventuelles. **b)** Nous nous sommes procurés les détails des derniers ordres, des communications reçues de la part des différentes administrations fiscales et des actions de suivi ; **c)** Nous avons collecté les informations les plus récentes reçues sur le contentieux fiscal et les autres litiges en cours, en vue de l'évaluation de la dette. **d)** Chaque fois que nécessaire, nous avons eu recours à l'avis de conseillers fiscaux et juridiques. **3) Evaluation du Système Informatique. Questions essentielles aux fins de l'audit.** Les contrôles informatiques de l'enregistrement des transactions, de la génération de différents états conformément aux directives de la RBI, y compris celles de l'IRAC, de la préparation des états financiers et de la transmission des déclarations aux autorités de régulation etc. est un élément important du processus. Le reporting dépend en grande partie de l'efficacité du fonctionnement d'un logiciel bancaire robuste et des autres systèmes annexes. Nous avons estimé qu'il s'agissait d'une question essentielle aux fins de l'audit, car toute faille dans les contrôles ou dans la validation, toute saisie inexacte et extraction erronée de données peut donner lieu à une déclaration d'informations inexactes à la direction et aux autorités compétentes. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Notre procédure d'audit inclut : - **a)** La compréhension et le test du bon fonctionnement du système. **b)** La compréhension du système de codification adopté par la banque pour différentes catégories de clients. **c)** La compréhension et le test des différentes validations disponibles dans le système **d)** La vérification des exigences de l'utilisateur pour toute modification de la réglementation/de la politique de la Banque **e)** Le test de la logique utilisée pour l'extraction des données **f)** La vérification par sondage des états générés. **g)** La prise en compte du rapport d'audit du système de la Banque. **4) Procédures d'audit modifiées suite à la pandémie de COVID-19. Questions essentielles aux fins de l'audit.** Suite à la pandémie de COVID-19, au confinement mis en place à l'échelle nationale et aux restrictions de déplacement imposées par le Gouvernement Central/Régional/les Autorités Locales pendant la période pendant laquelle s'est déroulé notre audit ainsi que suite aux directives transmises par la RBI à la Banque pour faciliter la réalisation de l'audit à distance lorsque la présence physique n'était pas possible, l'audit n'a pas pu se dérouler dans les locaux de la Succursale, dans les bureaux NBG de la Banque. N'ayant pas pu collecter les éléments probants personnellement/physiquement/ par le biais d'entretiens avec les responsables, dans les locaux des

Succursales /les bureaux NBG, nous avons identifié la modification des procédures d'audit comme une Question Essentielle. Nos procédures ont été modifiées pour pouvoir effectuer l'audit à distance. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Suite à la pandémie de COVID-19, au confinement mis en place à l'échelle nationale et aux restrictions de déplacement imposées par le Gouvernement Central/ Régional/ les Autorités Locales pendant la période pendant laquelle s'est déroulé notre audit, l'audit n'a pas pu se dérouler dans les locaux de la Succursale, dans les bureaux NBG de la Banque. Lorsque la présence physique était impossible, les données/ états/ documents/ certificats nécessaires ont été mis à notre disposition par la Banque sur support numérique, par e-mail ou par l'accès à distance à CBS et à d'autres logiciels et applications. Dans ces cas, le processus d'audit a été effectué sur la base des documents, états et données qui ont été mis à notre disposition et sur lesquels nous nous sommes fondés en tant qu'éléments probants, en vue de la réalisation de l'audit et de la publication des comptes de la période. Nous avons, donc, modifié, en conséquence, les procédures d'audit, comme suit : **a)** Nous avons procédé à la vérification des données/ documents/ CBS/ et autres applications par accès à distance/e-mail pour certain(e)s Succursales/bureaux et d'autres bureaux de la Banque dans lequel(le)s la présence physique était impossible. **b)** Nous avons procédé à la vérification de copies numérisées des documents, actes, certificats et des données s'y rapportant, qui ont été mises à notre disposition par e-mail et par accès à distance, sur le réseau sécurisé de la Banque. **c)** Nous avons demandé des renseignements et collecté les informations probantes par le biais du Système de Gestion des Documents (DMS), par téléphone ou téléconférence et par e-mail. **d)** Résolution de nos observations à distance par téléphone/e-mail au lieu d'une interaction directe avec les responsables désignés **5) Comptabilisation de l'actif d'impôt différé. Questions essentielles aux fins de l'audit.** A la date du 31 mars 2020, la Banque a comptabilisé un actif d'impôt différé net de 1811.765 millions USD (un actif d'impôt différé de 240.946 millions a été comptabilisé pour l'exercice 2019-2020). L'actif d'impôt différé doit être comptabilisé et reporté uniquement s'il existe une certitude raisonnable qu'un futur revenu imposable suffisant sera disponible sur lequel l'actif d'impôt différé pourra être réalisé. En raison du montant très important de l'actif d'impôt différé comptabilisé sur une période en prenant en compte le futur bénéfice prévu, l'incertitude et le risque de comptabilisation de cet actif sont accrus. Nous avons donc considéré ce poste comme une Question Essentielle aux fins de l'Audit. **Procédure d'Audit suivie dans le traitement des questions essentielles aux fins de l'audit.** Notre procédure d'audit comprend : **a)** La vérification du respect des critères de comptabilisation de l'Actif d'Impôt Différé selon la Norme Comptable 22 pour l'Impôt sur le Revenu publiée par l'Institute of Chartered Accountants of India ; **b)** l'évaluation des hypothèses et des autres paramètres utilisés par la Direction de la Banque pour la comptabilisation de l'actif d'impôt différé. **Responsabilités du Cabinet d'Audit concernant l'Audit des Etats Financiers Consolidés. 6.** Notre objectif consiste à obtenir une certitude raisonnable du fait que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, dues à une fraude ou à une erreur, et à publier un rapport d'audit contenant notre opinion. L'on entend par « certitude raisonnable » un niveau de certitude suffisamment élevé, qui n'offre, toutefois, aucune garantie quant au fait qu'un audit mené selon les SA permette toujours de détecter une éventuelle anomalie significative. Une anomalie peut résulter d'une fraude ou d'une erreur : elle est considérée significative si elle est raisonnablement susceptible, séparément ou avec d'autres anomalies, d'influencer les décisions de nature économique prises par les utilisateurs en se fondant sur ces états financiers consolidés. **Autres aspects. 7.** Nous n'avons pas vérifié les états financiers des entités suivantes dont les états financiers sont intégrés dans les états financiers consolidés du Groupe, à savoir : **a)** Les états financiers de 2410 succursales (dont 23 succursales étrangères) incluses dans les états financiers non consolidés de la Banque - dont les états financiers/informations financières font ressortir un actif total de 212553.688 millions USD au 31 mars 2020 et des recettes totales de 4244.108 millions USD pour l'exercice clos à ladite date - qui avaient été pris en compte dans les états financiers non consolidés. Les états financiers / informations de ces succursales ont été vérifiés par le cabinet d'audit de la succursale, qui nous a transmis son rapport, et notre opinion, en ce qui concerne les montants et les écritures relatifs aux succursales, se fonde uniquement sur les rapports transmis par ces cabinets d'audit. **b)** Les états financiers de 8 (huit) Filiales, 5 (cinq) Entités Apparentées, 1 (une) Joint-Venture - dont les états financiers font ressortir un actif total de 1652.726 Millions USD au 31 mars 2020, des recettes totales de 58.336 Millions USD et une part du Groupe de perte nette après impôt de 12.267 millions USD pour l'exercice clos à ladite date, comme indiqué dans les états financiers consolidés - dont les états financiers n'ont pas été vérifiés par nous. Ces états financiers ont été vérifiés par d'autres cabinets d'audit, dont les rapports nous ont été transmis par la Direction : par conséquent, notre opinion et notre rapport relatifs aux états financiers consolidés, en ce qui concerne les montants et les écritures relatifs à ces filiales, joint-ventures et entités apparentées, se fondent uniquement sur les rapports de ces cabinets d'audit. **c)** Les états financiers d'une (1) entité apparentée dont les états financiers font ressortir une part du Groupe du bénéfice net total après impôt de 0.174 millions USD pour l'exercice au 31 mars 2020. Ces états financiers n'ont pas été vérifiés et nous ont été transmis par la Direction : par conséquent, notre opinion et notre rapport relatifs aux états financiers consolidés, en ce qui concerne les montants et les écritures relatifs à cette entité apparentée, se fondent uniquement sur ces états financiers non vérifiés. A notre avis et d'après les informations et les explications qui nous ont été fournies par la Direction, ces états financiers ne sont pas essentiels pour le Groupe. Notre opinion sur les états financiers consolidés et notre rapport sur les Autres Dispositions Légales et Réglementaires ci-dessous n'ont pas été modifiés, en ce qui concerne les questions exposées ci-dessus, suite au fait que nous nous sommes fondés sur les rapports d'autres cabinets d'audit et sur les états financiers/informations financières non vérifiés certifiés par la Direction. **8.** Les Résultats Financiers Consolidés incluent les résultats trimestriels au 31 mars 2020, à savoir le solde entre les chiffres vérifiés pour la totalité de l'exercice et les chiffres non vérifiés publiés jusqu'au troisième trimestre de l'exercice en cours, qui ont fait l'objet uniquement d'une vérification limitée de notre part. **Rapport relatif aux autres dispositions légales et réglementaires. 9.** Le Bilan Consolidé et le Compte de résultat consolidé ont été rédigés conformément au paragraphe 29 du Banking Regulation Act, 1949 ; **10.** Sous réserve des limitations dont a fait l'objet l'audit, décrites aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, et comme le requiert le Banking Companies (Acquisition and Transfer of Undertakings) Act, 1970/1980, et sous réserve également des restrictions relatives à la publication établies par ladite loi, nous déclarons que : **a)** Nous avons obtenu toutes les informations et les explications nécessaires, à notre connaissance, en vue de la réalisation de notre audit des états financiers consolidés, et nous les avons trouvés satisfaisants ; **b)** Les transactions des banques membres du Groupe, qui ont été portées à notre connaissance, rentraient dans les limites de compétence des banques respectives du Groupe ; et **c)** Les retours perçus par les Banques du Groupe ont été considérés adéquats aux fins de notre audit des états financiers consolidés. **11.** Nous déclarons également que : **a)** A notre avis, pour autant que nous ayons pu le vérifier et selon

les informations fournies par les autres cabinets d'audit, des livres comptables tels que requis par la Loi ont été tenus de manière adéquate ; **b)** Le Bilan Consolidé, le Compte de Résultat Consolidé et l'Etat des Flux de Trésorerie Consolidé faisant l'objet du présent Rapport sont conformes aux écritures contenues dans les livres comptables tenus en vue de la préparation des états financiers consolidés ; **c)** Les rapports relatifs aux comptes des filiales, entités apparentées et joint-ventures nationales et étrangères vérifiés/examinés par d'autres cabinets d'audit et les Rapports des succursales vérifiés par les commissaires aux comptes des succursales de la Banque selon le paragraphe 29 du Banking Regulation Act, 1949 nous ont été transmis et ont été dûment pris en compte dans la préparation du présent Rapport ; et **d)** A notre avis, le Bilan Consolidé, le Compte de Résultat Consolidé et l'Etat des Flux de Trésorerie Consolidé, sont conformes aux normes comptables applicables, dans la mesure où celles-ci ne sont pas en conflit avec les méthodes comptables prescrites par la RBI. Pour NBS. & Co., Experts Comptables (FRN 110100W) : Sharath Shetty, Associé, M. No. 132775, UDIN : - 20132775AAAAED2811; Pour Banshi Jain & Associates, Experts Comptables (FRN 100990W) : Vishal Sheth, Associé, M. No. 121170, UDIN : - 20121170AAAAJS2624 ; Pour Chaturvedi & Co., Experts Comptables (FRN302137E) : R.K. Nanda, Associé, M. No. 510574, UDIN : - 20510574AAAAAY3159. Fait à Mumbai, le 25 juin 2020. Le rapport de gestion est tenu la disposition du public à l'adresse de la succursale en France : 4, rue Halévy - 75009 PARIS.